
PROGRAMME INTERCANTONAL ARC JURASSIEN DE MISE EN ŒUVRE
DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LA POLITIQUE RÉGIONALE
POUR LA PÉRIODE 2012-2015

Personnes de contact:

Sophie-Hélène Bataïni
Adjointe au chef de service
Service de l'économie
Département de l'économie
République et canton de Neuchâtel
Château - 2001 Neuchâtel
Tél.: 032 889 4808
sophie-helene.bataini@ne.ch

Mireille Gasser
Secrétaire générale
arcjurassien.ch
Rue de la Paix 13
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél.: 032 889 7605
mireille.gasser@ne.ch

Table des matières

1.	Etat des lieux.....	4
1.1.	Bilan du programme BEJUNE 2008-2011.....	4
1.2.	Etat des lieux dans l'Arc jurassien	5
1.3	Le périmètre de la région de l'Arc jurassien	6
1.4	Forces, faiblesses, opportunités et menaces dans l'Arc jurassien.	7
1.5	Enjeux	10
2	Programme de mise en œuvre intercantonal Arc jurassien.....	11
2.1	Les systèmes industriels	14
2.2	Le tourisme	16
2.3	La coordination et collaboration dans l'Arc jurassien	17
3	Compatibilités.....	17
3.1	Conformité de la stratégie avec le développement durable	17
4	Processus.....	20
4.1	Gouvernance du programme.....	20
4.2	Gestion et suivi du programme.....	22
4.3	Procédure de sélection des projets.....	23
4.4	Controlling / monitoring	24
4.5	Critères de sélection des projets.....	25
5	Plan financier	26
6	Annexes	27
6.1	Vue d'ensemble du Programme de mise en œuvre NPR de l'Arc jurassien	27
6.2	Plan de réalisation du PMO de l'Arc jurassien (outputs).....	29
6.3	Organigramme relatif à la procédure de sélection des projets	33
6.4	Organigramme relatif au circuit financier et controlling.....	35
7	Références.....	37

Abréviations

ARE	Bundesamt für Raumentwicklung – Office fédéral du développement territorial
BAK	BAK Basel Economics AG
BEJUNE	Cantons de Berne, Jura et Neuchâtel
CDEP-SO	Conférence des Chefs de Département de l'économie de Suisse occidentale
CHMOS	Système de monitoring suisse
CSEM	Centre suisse d'électronique et de microtechnique
CREAPOLE	Espace de l'innovation et de la création d'entreprise du canton du Jura
CTI	Commission pour la technologie et l'innovation
CTJ	Conférence TransJurassienne
EPFL	Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne
FAJI	Fondation Arc jurassien industrie
FSRM	Fondation suisse pour la recherche en microtechnique
HEIG	Haute école ingénierie et de gestion
HES	Haute école spécialisée
LPR	Loi fédérale sur la politique régionale
NECO	Service de l'économie du canton de Neuchâtel
NEODE	Parc scientifique et technologique Neuchâtel
PME	Petites et moyennes entreprises
PMO	Programme de mise en œuvre
PTS	Projet de territoire suisse
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SWOT	Strengths-Weaknesses-Opportunities-Threats
TGV	Train à grande vitesse

1. Etat des lieux

1.1. Bilan du programme BEJUNE 2008-2011

Mise en œuvre du programme BEJUNE 2008-2011	Pour la première période de programmation LPR 2008-2011, un programme LPR intercantonal a été mis en place à l'échelle des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (programme BEJUNE). Le rôle de canton-pilote vis-à-vis du Seco a été assuré par le canton de Neuchâtel alors que les services de l'économie ont été chargés de la mise en œuvre du programme. La question de la participation du canton de Vaud à certains projets s'est posée à quelques reprises. Des solutions ad hoc ont été trouvées au cas par cas.
Transfert de connaissances, services aux entreprises, renouvellement des compétences	De manière générale, le programme BEJUNE a connu une mise en œuvre contrastée. Les domaines d'action concernant le transfert de connaissances, le développement des services aux entreprises et le renouvellement des compétences ont été mis en œuvre de manière conjointe. Malgré cette mesure visant à exploiter au mieux les synergies, les initiatives ont été peu nombreuses et très lentes à concrétiser. L'année 2011 apparaît comme la plus fructueuse à ce niveau avec le démarrage de mesures visant la valorisation des métiers techniques et la définition de l'identité économique de l'Arc jurassien.
Réorganisation des communes	Cette situation a libéré des montants que les cantons BEJUNE ont en partie alloué à un nouveau domaine d'action intitulé « Réorganisation des actions des communes » qui s'est développé en 2009-2010. En particulier, le Réseau des Villes de l'Arc Jurassien (RVAJ) a conduit un projet qui doit permettre aux villes de concrétiser leur réseau par des actions précises, notamment dans le domaine de l'énergie. L'aspect novateur du projet réside essentiellement dans l'échange et la coordination des différentes mesures énergétiques entreprises séparément.
Renforcement de la coopération dans le tourisme	Quant au domaine d'action visant le renforcement de la coopération dans le tourisme, il s'est réalisé et concrétisé conformément à la planification, faisant évoluer durablement la promotion touristique de l'Arc jurassien, à la satisfaction des acteurs et partenaires du domaine touristique. Dès le 1 ^{er} janvier 2012, la promotion touristique de l'Arc jurassien sera assurée par une société de marketing unique, qui permettra aux prestataires locaux et régionaux de mieux cerner la demande et d'y adapter leur offre.
Deux dynamiques contrastées	Ces deux dynamiques, l'une faible et lente, l'autre beaucoup plus vigoureuse, trouvent une explication principale. En effet, si sur le principe, les collaborations intercantionales rallient les autorités, dans les faits, elles restent longues à établir. Au-delà de la volonté politique, au plan technique, les cantons ont souvent des intérêts divergents, des calendriers décalés, des ressources incompatibles. Le projet de société de promotion touristique unique met en évidence l'importance des ressources humaines et financières qui doivent être mise en œuvre et coordonnées pour parvenir au résultat escompté. Sans organisme de mise en œuvre dédié, les stratégies prévues au plan industriel dans le volet BEJUNE n'ont pas fait l'objet de toutes les ressources qui s'imposaient.

1.2. Etat des lieux dans l'Arc jurassien

Conclusions du "Rapport BAK"¹

La LPR est une opportunité dont doit se saisir l'Arc jurassien pour établir une stratégie d'innovation qui lui est propre, en complémentarité avec les programmes existants aux échelles supra et infra territoriales. Le rapport BAK présente un état des lieux des forces et faiblesses de l'Arc jurassien, en proposant cinq lignes directrices visant à améliorer le potentiel économique et concurrentiel de la région:

1. Renforcer l'identification de l'Arc jurassien
2. Supprimer la fragmentation, particulièrement dans les domaines institutionnel et de la formation
3. Profiter de la dynamique des régions métropolitaines voisines
4. Augmenter l'attrait de l'Arc jurassien en tant qu'espace économique
5. Augmenter l'attrait en tant qu'espace de résidence et de loisirs

L'analyse SWOT sur laquelle s'appuie la stratégie du programme, met donc un accent particulier sur ces aspects dans les chapitres suivants.

Processus de concertation bottom-up mis en place dans l'Arc jurassien

Dans la continuité des recommandations du rapport BAK, **arcjurassien.ch** a mis en place une plateforme de concertation à l'échelle de l'Arc jurassien suisse, qui réunit les décideurs politiques, institutionnels et économiques. Un premier cycle de conférences de trois ans a débuté en 2009 sous le titre "*L'Arc jurassien: une vision, une chance, un défi*". A l'issue du cycle, qui s'est achevé en avril 2011, plusieurs thèmes prioritaires ont été identifiés et définis par les acteurs présents comme des axes de travail pertinents pour la région. Il s'agit de l'innovation industrielle, de l'énergie, de la formation, de l'identité régionale et de la communication ainsi que du transfrontalier.

Les perspectives du projet de territoire suisse (PTS)

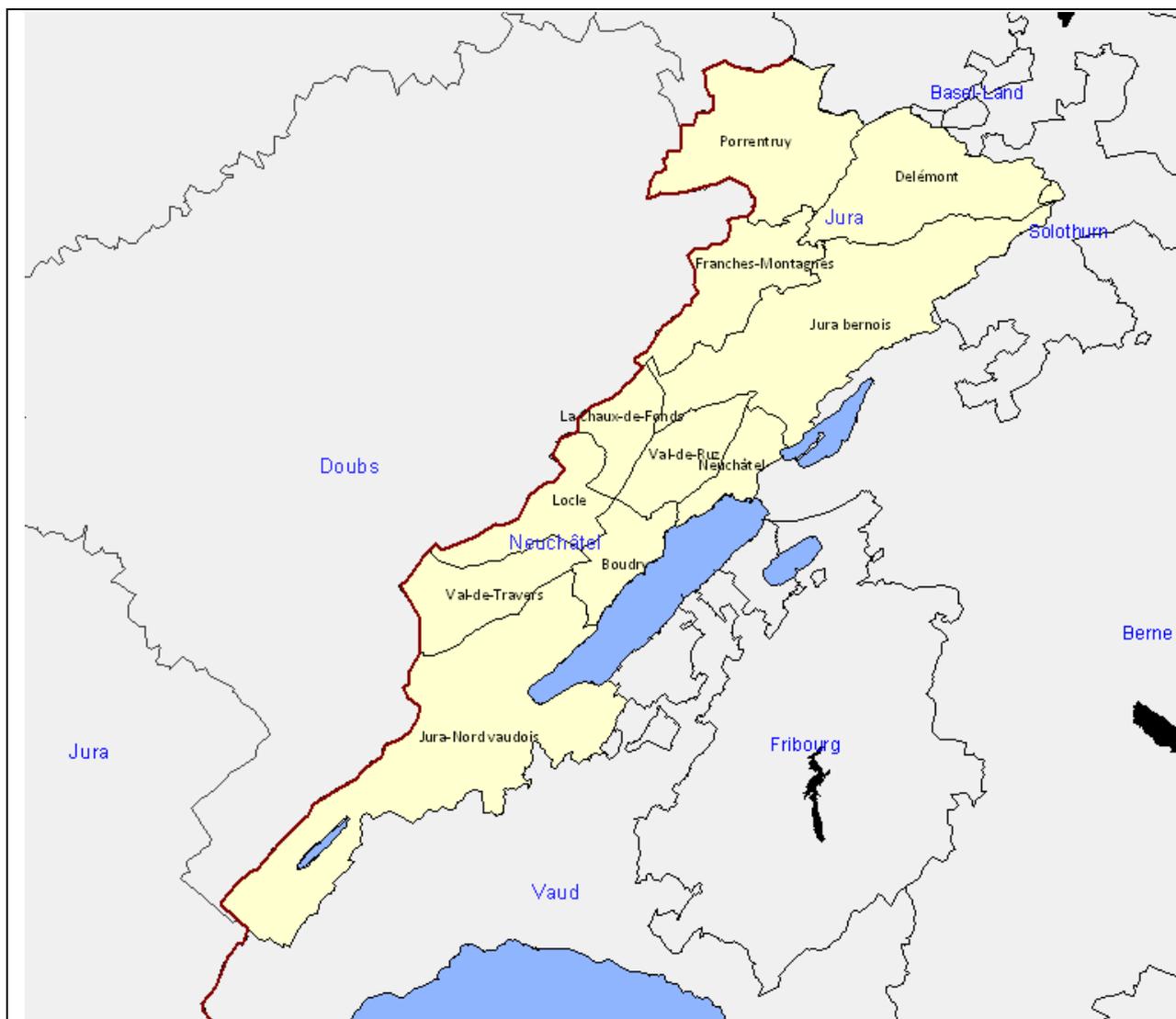
Le PTS entend contribuer au développement territorial suisse et s'inscrit en complémentarité avec les différents instruments d'aménagement du territoire existants. Il propose des stratégies pour des territoires d'actions définis, dont celui de l'Arc jurassien. Parmi les stratégies proposées pour ce territoire, le PTS relève la nécessité d'encourager le secteur des technologies de pointe, fortement tributaire de la main-d'œuvre étrangère, et recommande une meilleure exploitation du potentiel touristique de l'Arc jurassien.

Programme Arc jurassien 2012-2015

Sur la base de ces considérations, l'association **arcjurassien.ch** a lancé les réflexions en vue de l'élaboration d'un PMO intercantonal à l'échelle de l'Arc jurassien pour la période 2012-2015. L'association a souhaité que ce programme regroupe les cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud et s'est proposée pour prendre en charge le pilotage de ce programme. Le comité de pilotage BEJUNE a adhéré à cette proposition qui permet de rendre le territoire d'action plus cohérent et de bénéficier de l'engagement d'une structure déjà active dans le développement régional. Le canton de Neuchâtel a accepté de jouer le rôle de canton responsable vis-à-vis du Seco.

¹ BAK Basel Economics, 2007, Rapport de Benchmarking International Arc jurassien Suisse

1.3 Le périmètre de la région de l'Arc jurassien



Source: OSTAJ-2011

Un territoire de projets

Cette délimitation est justifiée par des relations historiques et des habitudes de coopération existantes. Ces dernières constituent un terreau fertile à l'émergence de projets à l'échelle régionale de l'Arc jurassien et peuvent encore être renforcées dans le cadre d'un programme LPR intercantonal. Par ailleurs, plusieurs structures intercantionales ont déjà été mises en place à l'échelle de ce périmètre, telle qu'arcjurassien.ch, le Réseau des villes de l'Arc jurassien, la Fondation Arc jurassien industrie ou Jura & Trois-Lacs.

Périmètre de l'Arc jurassien

L'Arc jurassien est un territoire d'action dont le périmètre est à géométrie variable. Dans le cadre du PMO intercantonal, le périmètre de l'Arc jurassien retenu comprend les cantons de Neuchâtel et Jura, ainsi que le Jura bernois et le Jura-Nord vaudois.

1.4 Forces, faiblesses, opportunités et menaces dans l'Arc jurassien.

Un état des lieux préexistant

Plusieurs études ont mis en lumière les forces et faiblesses de l'Arc jurassien tels le rapport BAK sur l'Arc jurassien et le PTS. Cet état des lieux peut être complété par les bilans des programmes de mise en œuvre cantonaux de la loi fédérale sur la politique régionale. Les enseignements suivants, utiles pour le présent PMO, peuvent en être tirés.

Une économie fortement tournée vers des activités industrielles

Les cantons de l'Arc jurassien se caractérisent par une prédominance notable des activités économiques industrielles à forte valeur ajoutée et peu consommatrice en terrain, donc propices à une utilisation diffuse du territoire. Le tissu économique est composé d'un système de PME indépendantes caractérisées par leur dynamisme et leur capacité d'innovation. Principalement tourné vers l'exportation, le système est fragilisé par sa sensibilité à la conjoncture mondiale. En outre, malgré la présence de quelques grands groupes internationaux, le secteur des services reste sous-représenté. Ces derniers sont souvent localisés dans les grands centres, qui attirent à eux une forte part du pouvoir décisionnel et de la valeur ajoutée, alors que les filières productives sont installées dans l'Arc jurassien. La région est également marquée par l'importance des activités de sous-traitance, très vulnérables aux fluctuations de la conjoncture. Enfin, la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée entraîne une certaine dépendance du tissu industriel envers la main-d'oeuvre frontalière.

Des centres de formation répondant aux besoins du tissu industriel

Le tissu industriel de l'Arc jurassien peut compter sur des centres de compétence de qualité dans le domaine de la haute-précision, que ce soit en microtechnique, en horlogerie ou en mécanique. Les institutions de recherche, telles que l'Université de Neuchâtel, l'Institut de microtechnique de l'EPFL à Neuchâtel, le CSEM, la He-Arc, la HEIG Vaud à Yverdon-les-Bains, l'antenne biennoise de la HES bernoise, la FSRM, NEODE ou Creapole de même que les incubateurs répartis sur le territoire, constituent un environnement favorable au renforcement de la capacité d'innovation et du transfert de savoirs auprès du tissu industriel de la région. Ces institutions ont notamment contribué à la création du Laboratoire suisse de géothermie, ou encore du Pôle suisse de technologies solaires dans le cadre de la LPR. Le potentiel régional en matière de microtechnique représente un atout pour la diversification et le développement de l'offre des entreprises de l'Arc jurassien car il s'applique à des domaines très diversifiés. Il ne pourra s'exprimer pleinement qu'à condition que l'image des métiers techniques soit améliorée de manière à susciter suffisamment de nouvelles vocations professionnelles.

Une occupation diffuse du territoire

En matière d'organisation du territoire, l'Arc jurassien, de nature polycentrique, est géographiquement situé entre les grands pôles que sont le Bassin lémanique, la région de Bâle et la Région capitale suisse. L'absence d'un grand centre et l'occupation diffuse du territoire sont une spécificité de l'Arc jurassien. Considéré comme un territoire d'action par le PTS, l'Arc jurassien manque toutefois de visibilité vis-à-vis des régions qui l'entourent et du reste de la Suisse. Cependant les cantons de l'Arc jurassien se sont dotés d'une structure de développement régional, arcjurassien.ch, à laquelle ils ont confié une mission d'affirmation territoriale visant à promouvoir et renforcer la concertation à l'échelle de ce périmètre. Vu son fort degré de développement humain et technologique, l'Arc jurassien peut transformer cette apparente

faiblesse en atout, à l'exemple historique du développement de l'horlogerie dans une région principalement agricole. Le développement de solutions performantes à même de valoriser ce type de territoire constitue un savoir-faire exportable à des régions similaires.

Un caractère transfrontalier

Les relations de coopération territoriale dépassent l'Arc jurassien suisse pour s'inscrire dans le contexte plus large de la coopération transfrontalière. La région possède en effet un bassin de vie et d'emploi qui dépasse les frontières nationales et nécessite des échanges transfrontaliers entre les institutions et les différents acteurs du territoire. Malgré l'obstacle que peut représenter la frontière, notamment en matière de concurrence, cette dernière est un atout considérable en ce qui concerne les flux de main d'œuvre et les synergies possibles avec la région Franc-Comtoise. Inversement, la question de la main d'œuvre frontalière constitue un sujet de discussion récurrent entre les deux pays.

Une accessibilité à améliorer

La compétitivité de l'Arc jurassien dépend des liaisons entre les centres régionaux de l'Arc jurassien et de son accessibilité aux espaces métropolitains voisins. Celle-ci doit être améliorée afin que le développement économique de l'Arc jurassien puisse aussi profiter du dynamisme des grands centres. La morphologie du massif jurassien ne facilite cependant pas le développement des réseaux de transports et les grands axes tendent à contourner le massif, excepté la liaison TGV Paris-Lausanne/Neuchâtel-Berne dont l'avenir est cependant régulièrement remis en cause par les opérateurs nationaux. Les connexions internationales du canton de Neuchâtel restent cependant globalement faibles, alors que le canton du Jura, à travers l'ouverture prochaine de la Transjurane et de la ligne Bienne-Belfort, sera à l'avenir mieux connecté aux régions qui l'entourent.

Un potentiel industriel

Les entreprises de l'Arc jurassien possèdent des savoir-faire internationalement reconnus dans le domaine des microtechniques. Ceux-ci sont appliqués non seulement dans l'horlogerie mais aussi dans des domaines comme la fabrication de machines, le secteur médical, la biotechnologie, l'aéronautique, l'énergie, l'armement, etc. Pour faire face durablement à la concurrence internationale, ces savoir-faire doivent être continuellement renouvelés, développés et diffusés à travers des formations appliquées et des spécialisations en emploi organisées à l'échelle de l'Arc jurassien. Il en va de l'attrait de l'Arc jurassien en tant qu'espace économique.

Un potentiel touristique

La caractéristique de région verte est également un atout touristique favorable au tourisme doux. Toutefois, la région de l'Arc jurassien souffre d'un déficit en matière d'offre touristique, y compris dans le domaine du tourisme vert. Elle manque de notoriété au niveau national et international et est désavantagée par la faiblesse de ses infrastructures. La mise en place prochaine de la société de marketing Jura & 3 Lacs ainsi que la promotion d'une seule destination touristique pour l'ensemble de la région constituent des avancées réjouissantes qui devraient permettre de développer une offre diversifiée, appuyée sur un réseau d'acteurs renforcés, notamment par des formations adéquates à l'échelle de tout l'Arc jurassien.

Un potentiel

L'Arc jurassien, malgré sa fragmentation institutionnelle, constitue un

d'amélioration
des
collaborations
institutionnelles

territoire d'action reconnu, que ce soit au niveau de la Confédération, des cantons ou des villes, qui peut s'appuyer sur des organismes de coopérations établis. Toutefois, les collaborations intercantionales doivent encore être développées et approfondies afin de renforcer l'identification des acteurs avec le territoire et d'accroître l'attrait de ce dernier en tant qu'espace économique.

Les considérations précédentes sont résumées dans le tableau SWOT suivant :

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Culture industrielle fortement implantée • Pôle de compétitivité horloger d'importance mondiale • Savoir-faire reconnu dans le domaine des microtechniques • Bonne dotation en instituts de recherche et de formation • Proximité des centres de compétences avec le tissu industriel • Espace favorable au tourisme d'excursion, à l'agrotourisme, au tourisme d'affaires et industriel • Longue tradition de coopération intercantonale 	<ul style="list-style-type: none"> • Attrait insuffisant en tant qu'espace économique • Attrait insuffisant des métiers techniques et pénurie de main d'œuvre qualifiée • Secteur des services sous représenté • Attrait insuffisant en tant que destination touristique • Déficit en matière d'offre touristique • Hétérogénéité des structures touristiques • Déficit d'identification de la région Arc jurassien • Fragmentation institutionnelle • Occupation diffuse du territoire sans grand centre reconnu • Absence de centres décisionnels • Faiblesse des liaisons de transports vers l'extérieur
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel industriel et technologique permettant des transferts de savoirs et l'émergence d'innovations • Centres de formation répondant aux besoins du tissu industriel et touristique • Ressources naturelles et culturelles permettant un développement touristique • Structures touristiques en voie de réorganisation • Existence d'organismes intercantonaux dont le territoire d'action est celui de l'Arc jurassien (arcjurassien.ch et Réseau des villes de l'Arc jurassien, Jura & 3 Lacs, FAJI) • Proximité de deux régions métropolitaines dynamiques, l'Arc lémanique et l'agglomération bâloise • Proximité de la frontière 	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence entre les quatre cantons de l'Arc jurassien • Forte sensibilité aux fluctuations de la conjoncture mondiale et des taux de change

1.5 Enjeux

Positionnement du PMO	L'élaboration du PMO intercantonal Arc jurassien a été faite de manière concertée avec les cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel et Jura. Les responsables LPR de ces cantons ont participé activement au groupe technique qui s'est réuni régulièrement et a validé les différentes étapes de l'élaboration du PMO Arc jurassien. Son positionnement avec les PMO cantonaux ainsi qu'avec celui de la CDEP-SO a été vérifié de manière à créer des synergies et d'éviter les interférences.
Trois enjeux	En se basant sur l'analyse forces et faiblesses énoncées au chapitre précédent ainsi que les champs d'action des différents PMO qui concernent le territoire de l'Arc jurassien, trois enjeux ont été retenus :
1. Renforcer les systèmes industriels	Le système industriel particulier de l'Arc jurassien apparaît comme le principal point fort de cette région. Sa préservation et son renforcement durable constitue dès lors un élément clé du développement économique de l'Arc jurassien et de la compétitivité de ce territoire. Le PMO entend ainsi soutenir des projets collaboratifs issus de partenariats intercantonaux innovants du point de vue économique et technique. L'intensification des collaborations entre les PME de l'Arc jurassien, acteurs essentiels du tissu industriel régional, permettra la création de nouveaux produits, procédés et savoir-faire et augmentera leur masse critique sur les marchés d'exportation. Une attention particulière sera également portée aux besoins de l'industrie en termes de renouvellement des compétences de la main d'œuvre, dont la qualité et la disponibilité est une composante clé de la compétitivité de l'industrie jurassienne.
2. Renforcer l'offre touristique	L'Arc jurassien apparaît comme une région au potentiel touristique certain mais mal exploité. Il s'agira d'utiliser le renforcement récent des structures touristiques au niveau marketing pour travailler sur l'amélioration de l'offre et des prestations. De nouveaux produits touristiques mettant en valeur la qualité environnementale et la diversité des atouts touristiques de la région devront être développés et commercialisés. Allant de paire avec le renforcement de l'offre touristique de la région, des projets visant à améliorer la qualité des prestations touristiques sont attendus.
3. Renforcer les collaborations intercantionales et l'affirmation de la région	L'analyse démontre l'importance de positionner l'Arc jurassien comme une région de projets compétitive vis-à-vis des autres régions et du reste de la Suisse. Pour ce faire, le PMO entend soutenir les projets qui vont dans le sens d'une optimisation des processus de coordination et de collaboration au sein de la région et qui contribuent à une amélioration des conditions cadres du développement économique régional. Des démarches visant à préciser l'identité économique de l'Arc jurassien, voire l'émergence d'une marque Arc jurassien, seront également encouragées.
Compatibilités avec les autres PMO touchant le même territoire	Le positionnement comparatif du PMO Arc jurassien par rapport aux programmes cantonaux et à celui de la CDEP-SO est illustré dans le tableau qui suit :

Territoire concerné	Intercantonal		CDEP-SO	Arc jurassien
	Cantonal	BE, JU, VD, NE		
Domaines LPR	Systèmes industriels			
	Tourisme			
Champs d'action des PMO	Plate-formes sectorielles			
	Coaching			
	Projets d'innovation collaboratifs	Selon les cantons		
	Formation	Selon les cantons		
	Coordination et collaboration	Selon les cantons		

Compatibilité avec les programmes cantonaux

De manière générale, la compatibilité avec les programmes cantonaux se règle en considérant le territoire concerné, cantonal ou intercantonal. Une attention particulière sera apportée à la coordination entre les projets de dimension BEJU et ceux de dimension Arc jurassien.

Compatibilité avec le programme de la CDEP-SO

Le PMO de la CDEP-SO et celui de l'Arc jurassien prévoient tous deux des mesures au niveau des systèmes industriels. Leurs champs d'action sont toutefois différents et complémentaires. Ainsi, le consortium de transfert de savoir et de technologie Alliance et l'association Platinn, tous deux inclus dans le programme de la CDEP-SO, pourront déboucher sur des idées de projets d'innovation collaboratifs ou sur l'identification de besoins de formation traités par le PMO Arc jurassien. Inversement, les activités exercées dans le cadre du PMO Arc jurassien permettront d'identifier des entreprises ayant besoin de services de coaching ou de transfert de savoir et de technologie dispensés par Platinn et Alliance. Le tourisme, quant à lui, ne pose pas de problème puisqu'il n'est pas abordé par le PMO de la CDEP-SO.

2 Programme de mise en œuvre intercantonal Arc jurassien

Finalité

Le PMO Arc jurassien se place dans le cadre donné par la Loi fédérale sur la politique régionale et le programme de mise en œuvre pluriannuel du SECO. Il vise à surmonter, par des mesures intercantionales, les désavantages compétitifs dus à la distance des grands centres et à l'occupation diffuse du territoire et à les transformer en avantages compétitifs (à l'exemple de ce qui s'est passé dans l'horlogerie). Le PMO entend ainsi contribuer à :

- développer la capacité d'exportation des entreprises de la région dans les domaines de l'industrie et du tourisme
- stimuler l'innovation de produits, services et procédés ayant un potentiel d'exportation
- renforcer le maillage industrie – centres de recherches – pôles technologiques
- renforcer l'attractivité de la région pour l'implantation de nouvelles industries
- renforcer l'attractivité touristique de l'Arc jurassien
- développer de nouvelles compétences en matière de formation et de conseil
- améliorer la gouvernance intercantonale de l'Arc jurassien
- créer des places de travail

But général du PMO (Impact) Au vu des éléments mis en évidence dans l'analyse SWOT, le but du PMO Arc jurassien 2012-2015 se formule comme suit:

Créer des produits et des savoir-faire qui contribuent au développement économique de l'Arc jurassien.

Trois domaines d'action Afin d'atteindre ce but, le PMO 2012-2015 se concentre sur trois domaines d'action:

- Les systèmes industriels
- Le tourisme
- Les processus de coordination et de collaborations

Un processus innovant de génération de projets et de capitalisation des résultats La mise en place d'un processus performant de génération de projets et de capitalisation des résultats est envisagée comme une réponse adéquate aux désavantages compétitifs de l'Arc jurassien (absence de grand centre, territoire polycentrique, occupation diffuse du territoire, faiblesses des services aux entreprises, etc.). Quatre étapes sont identifiées (voir schéma de la page 13).

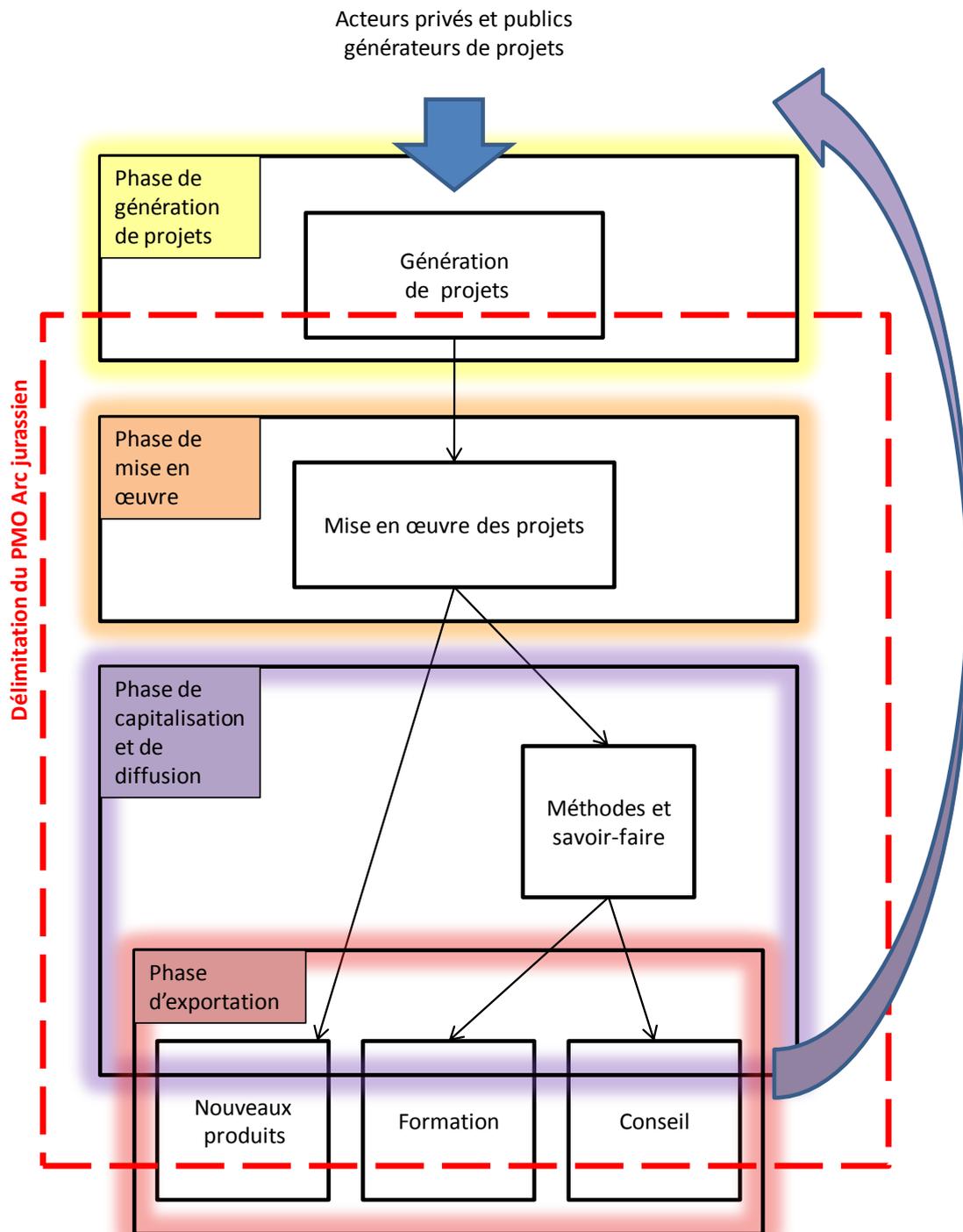
Génération de projets Les acteurs du territoire (parcs technologiques, incubateurs, associations industrielles, touristiques et régionales, Hautes-écoles, fondations, chambres de commerces, bureaux privés, collectivités, etc.) seront encouragés à proposer des projets d'innovation en collaboration avec des PME. Le programme stimulera particulièrement la mise en place de nouveaux types de collaborations croisées entre acteurs économiques de différents horizons et encouragera les partenariats innovants.

Mise en œuvre des projets Les projets soutenus dans le PMO seront mis en œuvre par les acteurs concernés. Chaque projet sera considéré comme une cellule d'innovation du territoire de l'Arc jurassien.

Capitalisation et diffusion des résultats La faiblesse des services aux entreprises dans l'Arc jurassien est compensée par une densité forte des instituts de formation et par leur proximité avec les PME. Une attention particulière sera dès lors apportée à la capitalisation et à la diffusion des résultats afin que la valeur ajoutée créée par les nouveaux produits et savoir-faire puisse participer au renforcement de la compétitivité régionale et susciter de nouvelles innovations. Le programme veillera ainsi à développer les liens avec les instituts de formation et les bureaux de conseils afin que ces structures intègrent les enseignements issus des cellules d'innovations et jouent le rôle de diffuseurs des savoir-faire. Cette diffusion des résultats sera en outre réinjectée dans le processus de génération de projets, stimulant l'innovation et alimentant le réservoir de compétences.

Exportation En conformité avec la LPR, les projets soutenus devront générer des exportations, que ce soit sous forme de produit, de formation ou de conseil. Ils renforceront ainsi la base d'exportation de l'Arc jurassien et participeront à la création de valeur ajoutée dans la région.

Un processus innovant de génération de projets et de capitalisation des résultats



Indicateurs d'impact

- Liste des nouveaux produits créés suite à l'intervention du programme
- Liste des nouveaux savoir-faire créés suite à l'intervention du programme
- Liste des nouveaux maillages industrie – centre de recherches – pôles technologiques

2.1 Les systèmes industriels

Résultat attendu fin 2015	1. Des processus intercantonaux de renforcement des systèmes industriels ont été appuyés
Mesures	<p>1.1 Appui à des projets issus de processus innovants de génération de produits, de capitalisation et de diffusion des résultats</p> <p>Le PMO Arc jurassien entend soutenir les projets contribuant au renforcement des systèmes industriels de l'Arc jurassien et renforçant leur base d'exportation. Issus d'une démarche volontariste d'innovation partenariale, ils seront prêts à valoriser leurs résultats au bénéfice de la région. Concrètement, il peut s'agir de projets de gestion commune de problématiques inhérentes aux entreprises (logistique, marketing, design, propriété intellectuelle, gestion des déchets, etc.), de projets pilotes, de projets de R&D, etc.</p> <p>1.2 Appui à des mesures de renouvellement des compétences de la main-d'œuvre industrielle</p> <p>La main d'œuvre spécialisée, notamment dans les métiers de la haute-précision, constitue la principale ressource de l'Arc jurassien et contribue à la performance de ses savoir-faire. Cette ressource tend cependant à se raréfier en raison, d'une part, d'une demande croissante des industries et, d'autre part, d'une perte d'intérêts de la population pour les métiers à vocation industrielle. Cette situation prétérite le développement du tissu industriel de l'Arc jurassien alors que, paradoxalement, la région compte de nombreux instituts de formation en pointe sur ces métiers.</p> <p>Le PMO entend soutenir les projets à même de renforcer l'attractivité des métiers de la haute-précision (microtechnique, horlogerie, mécanique, électronique, etc.) ainsi qu'à renforcer certaines formations spécifiques à ce domaine. Cette mesure tend à défragmenter et renforcer le pôle de formation de l'Arc jurassien en matière de microtechniques, à compléter son offre de formations appliquées et de spécialisation en emploi ainsi qu'à renforcer son attractivité envers un public aussi bien interne qu'externe à la région.</p>
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des partenaires ayant participé activement à la génération de projets • Liste des processus initiés grâce à l'intervention du programme • Liste des projets soutenus • Liste des documents de capitalisation • Liste des actions de diffusion • Liste des savoir-faire capitalisés dans l'offre de formation • Liste des nouvelles formations offertes • Liste des formations reconduites après avoir été dispensées une première

	fois
Partenaires principaux	Parcs technologiques, incubateurs, associations industrielles, Hautes-écoles, fondations, régions, chambres de commerces, bureaux privés, collectivités, etc.
Localisation de l'action et rôle des centres	Les projets reposeront sur une collaboration étroite entre les PME disséminées sur l'ensemble du territoire et les institutions de formation a priori localisé dans les centres. Un transfert des centres vers les régions plus rurales de l'Arc jurassien est ainsi attendu.
Financement LPR 2012-2015	CHF 1'500'000.- pour l'ensemble du domaine d'action sur 4 ans (parts fédérale et cantonale)

Exemple de processus

Réalisation d'un projet de « logistique intermédiaire » :

Objectif: fournir aux PME actives dans les secteurs industriels de l'assemblage de composants et produits microtechniques, une application informatique légère, permettant de connecter entre eux les outils PGI/ERP² des entreprises et d'échanger le long de la chaîne de valeur des informations sur les flux de marchandises et les délais de livraison en rapport avec les commandes en cours et la gestion des stocks. Dédié précisément à la gestion des **flux inter-entreprises** et configurable par chacune d'entre elles selon ses besoins et ses pratiques d'inventaire, cet instrument tirerait parti des nouvelles technologies fournies par Internet. Il serait un support qui fait aujourd'hui défaut aux activités des PME actives dans l'horlogerie et les microtechniques.

Etapes de mise en œuvre:

1. Mise en place d'un partenariat croisant les compétences des acteurs intéressés par le produit final (PME utilisatrices, bureaux d'étude intéressés par son élaboration, instituts de recherche, financeurs et entreprises actives dans le développement logiciel).
2. Mise en œuvre du projet avec le concours des partenaires susmentionnés.
3. Déploiement incrémental au sein d'un réseau régional puis extrarégional d'entreprises partenaires, et valorisation des savoir-faire acquis (projet, méthodologie, formation).
4. Exportation du produit et des services associés (application de base, services complémentaires élaborés au cours des versions successives), de formations (nouvelles ou intégrées aux formations existantes), voire de conseils auprès d'acteurs externes à la région.
5. Extension à d'autres secteurs économiques que ceux de l'horlogerie et des microtechniques (le domaine de la santé par exemple) et à d'autres services de soutien à l'innovation que la seule logistique (design, marketing, sécurité, notamment).

² Un Progiciel de gestion intégré (PGI), en anglais *Enterprise Resource Planning (ERP)*, est un logiciel qui permet de gérer l'ensemble des processus opérationnels d'une entreprise, en intégrant l'ensemble des fonctions de cette dernière comme la gestion des ressources humaines, la gestion comptable, financière, mais aussi la vente, la distribution, l'approvisionnement, le commerce électronique.

2.2 Le tourisme

Résultat attendu fin 2015	2. Des processus intercantonaux visant au renforcement de l'offre touristique ont été appuyés
Mesures	<p>2.1 Appui à la création de nouveaux produits touristiques multi-acteurs</p> <p>Le PMO entend soutenir la création de nouvelles offres touristiques dans des créneaux déjà exploités (agritourisme, tourisme industriel, etc.) ou à développer (tourisme d'affaires, tourisme senior, etc.). Ces produits pourront s'appuyer sur la composante "verte" de l'Arc jurassien pour se démarquer de produits similaires concurrents. Les processus de génération de produits issus d'une approche multi-acteurs et générant des savoir-faire réutilisables seront également encouragés, de même que le renforcement des collaborations entre offices.</p> <p>2.2 Appui à l'amélioration des savoir-faire des acteurs touristiques</p> <p>Dans le cadre de la restructuration en cours des offices du tourisme, des actions coordonnées de formation et de coaching du personnel seront nécessaires. Il s'agira de renforcer les compétences en matière d'accueil, de création de l'offre, de mise en place de nouveaux produits. De manière plus générale, les actions visant à l'amélioration des prestations touristiques auprès des différents prestataires seront soutenues.</p>
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des partenaires ayant participé activement à la génération de projets • Liste des processus initiés grâce à l'intervention du programme • Liste des projets soutenus • Liste des documents de capitalisation • Listes des actions de diffusion • Liste des savoir-faire capitalisés dans l'offre de formation • Liste des nouvelles formations offertes • Liste des nouvelles formations continues • Liste des formations reconduites après avoir été dispensées une première fois
Partenaires principaux	Entreprises actives dans le tourisme, régions et agglomérations, offices cantonaux, Jura & Trois Lacs, structures de formation, investisseurs privés, offices du tourisme locaux.
Localisation de l'action et rôle des centres	Les actions touristiques se dérouleront sur l'ensemble du territoire. Le renforcement de l'offre et l'amélioration des prestations concerne tous les acteurs touristiques indépendamment de leur localisation dans un centre ou en zone rurale.
Financement LPR 2012-2015	CHF 1'600'000.- pour l'ensemble du domaine d'action sur 4 ans (parts fédérale et cantonale)

2.3 La coordination et collaboration dans l'Arc jurassien

Résultat attendu fin 2015	3 Les processus de coordination et de collaboration dans l'Arc jurassien ont été optimisés
Mesure	<p>3.1 Soutien au renforcement des collaborations multi-acteurs</p> <p>Le PMO entend soutenir les projets qui visent au renforcement des concertations existantes ou à la mise en place de nouveaux espaces pertinents de concertation, pour autant que ceux-ci contribuent à l'amélioration des conditions cadre du développement économique régional. Des formes plus abouties de collaboration pourront également être soutenues. Parallèlement, une réflexion sur une meilleure affirmation / identification de cette région à l'interne comme à l'externe doit être conduite dans la perspective à terme de la mise en place d'une marque "Arc jurassien".</p>
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des projets de collaboration soutenus • Liste des actions de renforcement de l'identité et de l'image de la région
Principaux partenaires	Les cantons, les communes, les agglomérations, les associations régionales, les acteurs institutionnels et économiques intéressés.
Localisation de l'action et rôle des centres	L'optimisation des collaborations dans l'Arc jurassien concerne prioritairement les acteurs institutionnels et économiques (chambres de commerces, organismes faitiers, etc.), généralement basés dans les centres. Il s'agit de donner les impulsions majeures en termes de coordination intercantonale, soit d'améliorer la connectivité avec l'ensemble du territoire, y compris avec les régions rurales.
Financement LPR 2012-2015	CHF 500'000.- pour l'ensemble du domaine d'action sur 4 ans (parts fédérale et cantonale)

Vue d'ensemble La vue d'ensemble du programme peut être consultée à l'annexe 6.1.

Plan de réalisation Le plan de réalisation qui découle de l'approche stratégique décrite ci-dessus fait l'objet de l'annexe 6.2. Pour chaque mesure, il détaille les étapes de mise en œuvre du programme (output) et les indicateurs de réalisation et de résultats à renseigner dans les activités de monitoring.

3 Compatibilités

3.1 Conformité de la stratégie avec le développement durable

Evaluation selon les critères de la Confédération L'évaluation de la conformité du PMO avec les exigences du développement durable est effectuée ci-dessous selon les critères définis par l'ARE en matière d'évaluation de la durabilité.

Critères	Conformité du PMO
Economie	
Revenu et emploi: maintenir ou accroître le revenu et l'emploi	Le soutien à des projets innovants, notamment dans le domaine de l'industrie, permet de maintenir les emplois.
Capital productif: maintenir le capital productif, basé sur le capital social et humain et l'accroître qualitativement	Une attention particulière sera portée à la revalorisation des métiers importants pour la région (microtechnique par exemple).
Compétitivité et force innovatrice: améliorer la compétitivité et la force innovatrice de l'économie	Il s'agit de l'objectif même du PMO, qui vise à renforcer les systèmes industriels et touristique en vue d'initier et de capitaliser des projets d'innovation. L'un des principaux effets attendus est de renforcer la compétitivité de l'Arc jurassien.
Mécanismes du marché et vérité des coûts: laisser agir les mécanismes du marché (prix) en tenant compte des facteurs de rareté déterminants et des coûts externes	Les projets soutenus ne doivent pas créer de distorsion de concurrence.
Activités économiques des pouvoirs publics: activités économiques des pouvoirs publics non préjudiciables aux générations futures (pas d'endettement, conservation des valeurs)	Les fonds publics destinés à financer le PMO, notamment des fonds fédéraux et cantonaux, seront engagés uniquement selon les critères du programme, et toujours dans l'objectif de renforcer la région et sa compétitivité. Il s'agit d'un acquis en matière de développement régional pour les générations futures.
Environnement	
Espaces naturels et biodiversité: conserver les espaces naturels et la biodiversité	Aucune mesure n'est prévue en ce sens. Toutefois, une attention particulière sera portée aux projets touristiques afin de respecter les espaces naturels et la biodiversité.
Ressources renouvelables: maintenir la consommation des ressources renouvelables au-dessous du seuil de régénération, resp. de l'occurrence naturelle	Aucune mesure n'est prévue en ce sens. Le PMO veillera toutefois à privilégier le soutien aux ressources renouvelables au détriment des ressources non renouvelables.
Ressources non renouvelables: maintenir la consommation de ressources non renouvelables au-dessous du potentiel de développement des ressources renouvelables	Aucune mesure n'est prévue en ce sens. Le PMO veillera toutefois à privilégier le soutien aux ressources renouvelables, au détriment des ressources non renouvelables.
Impact sur l'environnement naturel et sur l'humanité: réduire à un niveau sans danger l'impact de la pollution sur l'environnement et sur l'humanité	Aucune mesure n'est prévue en ce sens. Toutefois, le PMO ne soutiendra pas de projets ayant des impacts environnementaux négatifs.

Catastrophes écologiques et risque d'accident: empêcher, resp. réduire les effets des catastrophes écologiques; n'encourir le risque d'une catastrophe que si les dégâts ne sont pas irréversibles	Sans objet. Au vu du budget envisagé, le PMO ne pourra pas soutenir des projets ayant la capacité suffisante à créer des dégâts irréversibles. Une attention particulière sera prêté aux impacts environnementaux des projets soutenus.
Société	
Santé et sécurité: protéger et promouvoir la sécurité et la santé humaine de manière globale	Sans objet.
Formation, épanouissement et identité individuels: assurer la formation, et par conséquent l'épanouissement et l'identité de chacun-e	Le programme comprend plusieurs mesures en lien avec la formation. Dans le domaine industriel, les savoir-faire acquis seront dans la mesure du possible capitalisés en étant transmis par le biais de cursus de formation ciblés. Dans le domaine du tourisme, des formations sont envisagées à destination des professionnels de la branche.
Culture et valeurs sociétales: promouvoir la culture, ainsi que la conservation et le développement de valeurs et ressources sociétales au titre de capital social	Le PMO vise également à renforcer l'identité régionale. Le développement de ces valeurs contribuera à enrichir le capital social.
Egalité juridique, sécurité juridique, égalité de traitement: garantir l'égalité et la sécurité juridique de chacun (partic. Femmes-hommes, minorités, reconnaissance des droits humains)	Le PMO traitera de manière égalitaire les projets soutenus.
Solidarité: encourager la solidarité intra-et intergénérationnelle et globale	Il s'agit d'un élément transversal au PMO. Le renforcement de la région et de sa compétitivité sera un capital légué aux générations futures.

Conclusion	Le programme LPR répond donc aux trois dimensions du développement durable.
Economie	Le programme vise à développer de nouveaux savoir-faire ou de nouveaux produits. Il s'agit d'éléments moteurs concernant la capacité d'innovation et la compétitivité de la région. Des retombées positives en termes d'emploi sont attendues, afin de permettre la mise en œuvre des savoirs développés.
Environnement	Le PMO n'envisage pas d'action dans le domaine particulier de l'environnement. Cependant, une attention particulière sera portée à l'impact environnemental des projets.
Société	La transmission des savoirs est envisagée par le biais de formations que ce soit à destination des professionnels du tourisme ou des métiers de l'industrie, ce qui

en plus de l'aspect économique, apporte des avantages sociaux aux personnes actives dans ces domaines.

4 Processus

4.1 Gouvernance du programme

Neuchâtel,
canton
responsable

Le canton de Neuchâtel est responsable du programme LPR vis-à-vis du SECO. Il est par conséquent le signataire de la convention-programme.

arcjurassien.ch,
organe de mise
en œuvre

La mise en œuvre du programme est confiée à **arcjurassien.ch**, association constituée des cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel et Jura. Dotée de nouveaux statuts depuis 2008, **arcjurassien.ch** a succédé à la CTJ-Suisse dont elle reprend les missions tout en s'adjoignant de nouveaux champs d'actions. Ses principales missions consistent à:

- Soutenir et développer la coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien.
- Coordonner la mise en œuvre des programmes européens transfrontaliers dans l'Arc jurassien. **arcjurassien.ch** assure la mise en œuvre du programme Interreg IVA France-Suisse dans l'Arc jurassien et gère le volet transfrontalier de la LPR selon la mission déléguée par le canton de Neuchâtel, responsable vis-à-vis de la Confédération.
- Promouvoir et renforcer la concertation à l'échelle de l'Arc jurassien suisse.

Depuis 2008, **arcjurassien.ch** a comme nouvelle mission de renforcer la concertation à l'échelle de l'Arc jurassien suisse afin de mieux positionner cette région sur la scène fédérale, intercantonale et transfrontalière. L'élaboration d'un PMO Arc jurassien, son suivi et sa mise en œuvre s'inscrivent dans l'objectif global de l'association.

Organes
d'**arcjurassien.ch**

arcjurassien.ch est dotée d'un comité politique, qui est l'organe exécutif de l'association. Il est composé d'un membre du gouvernement de chaque canton. Le secrétariat, composé d'un secrétaire général et de collaborateurs scientifiques, est chargé d'exécuter les décisions du comité politique.

Comité
stratégique du
programme LPR

Le comité stratégique du programme LPR est une émanation du comité politique d'**arcjurassien.ch**. Soumis à un règlement propre, il fonctionne en tant que Commission LPR d'**arcjurassien.ch**. Présidé par le canton de Neuchâtel, sa composition est la suivante:

- M. Thierry Grosjean, chef du Département de l'économie du canton de Neuchâtel, président du comité stratégique;
- M. Pascal Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures du canton de Vaud;
- M. Philippe Perrenoud, directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne;
- M. Michel Probst, ministre de l'économie, de la coopération et des communes du canton du Jura.

Le comité stratégique est responsable du suivi stratégique du programme LPR et décide de l'attribution des subventions LPR sur la base des préavis du comité technique.

Le comité stratégique se réunit trois à quatre fois par an. Ses membres sont accompagnés des délégués aux affaires extérieures selon la règle appliquée pour toute séance du comité politique d'**arcjurassien.ch**. En cas de besoin, les responsables LPR peuvent être invités aux réunions. Le suivi administratif des séances est assuré par le secrétariat d'**arcjurassien.ch**.

Comité
technique du
programme LPR

Le comité technique est composé des responsables LPR des cantons de Neuchâtel, Jura, Berne et Vaud. Responsable des aspects opérationnels de la mise en œuvre du programme LPR, il examine les projets au titre de la LPR selon les critères définis et émet les préavis au comité stratégique. Il s'appuie sur les préavis métier des commissions thématiques ou des personnes sollicitées.

Le comité technique se réunit à intervalles réguliers selon les besoins du programme afin de fournir les préavis sur les projets au comité stratégique. Ses membres peuvent également rendre leurs préavis par voie de circulation.

Le secrétariat **arcjurassien.ch** participe au comité technique afin d'assurer les tâches de secrétariat et la transmission des informations entre le comité technique et le comité stratégique, ainsi qu'entre le comité technique et les commissions thématiques. Le secrétariat d'**arcjurassien.ch** ne prend pas position concernant les préavis émis au titre de la LPR.

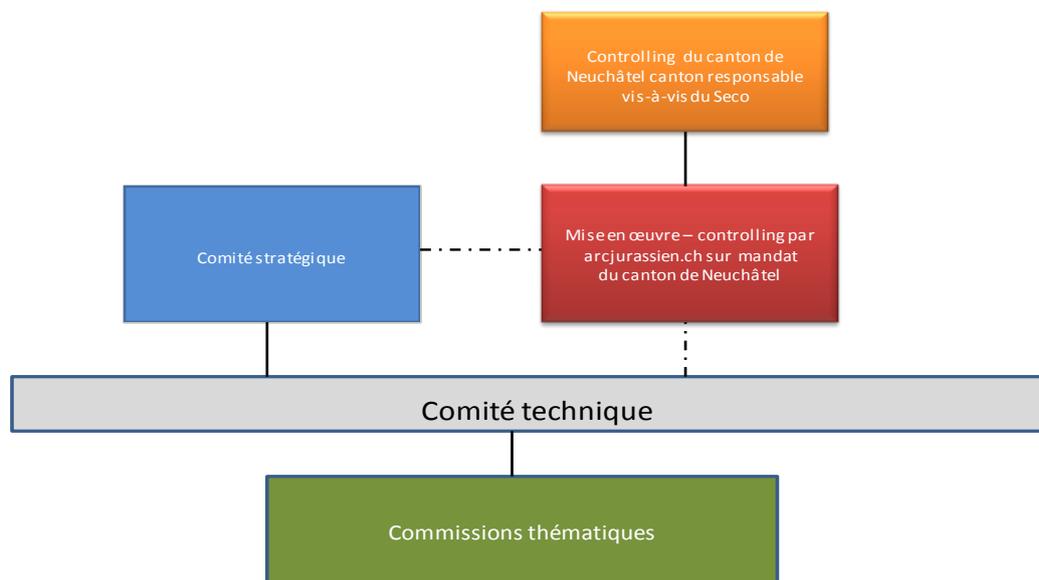
Commissions
thématiques

Au vu des orientations stratégiques du programme, des commissions thématiques peuvent être mises en place. Elles sont composées notamment de spécialistes cantonaux de la promotion et du développement économique, du tourisme et des réformes institutionnelles et peuvent faire appel à des experts externes. Leurs membres peuvent également rendre leurs préavis par voie de circulation.

Les commissions fournissent des préavis sur les projets. Elles fonctionnent également comme laboratoire d'idées afin de faire émerger des projets ou des idées de projets.

Gouvernance du programme LPR Arc jurassien

Phase de mise en œuvre



4.2 Gestion et suivi du programme

Mise en œuvre
du programme
LPR et cahier
des charges
d'arcjurassien.ch

Dans le cadre du programme LPR, le cahier des charges du secrétariat d'arcjurassien.ch porte principalement sur les tâches suivantes, qui seront reprises en détail dans la suite du chapitre:

Groupe de prestations	Prestations
Gestion et suivi du programme	Animation du programme et démarchage de projets
	Suivi administratif du programme et secrétariat du comité technique, du comité politique et des commissions thématiques
	Controlling financier
	Rapports annuels au canton de Neuchâtel, selon les consignes du SECO
	Accompagnement du processus de capitalisation et de diffusion des résultats
	Participation à l'élaboration du programme intercantonal pluriannuel de mise en œuvre de la LPR
Soutien aux porteurs de projets	Information sur l'organisation

	opérationnelle de la mise en œuvre du volet intercantonal de l'Arc jurassien
	Conseil aux porteurs de projets
	Aide au montage de dossiers de demande d'aide
Traitement et suivi des demandes d'aide	Examen de la conformité des demandes d'aide (complétude)
	Conventionnement avec les porteurs de projets
	Suivi des projets aidés et contrôle du respect des conditions par les porteurs de projets

Mise en œuvre du programme La mise en œuvre du programme se fera sur la base des différentes étapes du processus de renforcement des systèmes mentionné au chapitre 3.

Animation du programme L'animation du programme est assurée par **arcjurassien.ch**. En début de période de programmation, cette tâche consiste principalement à faire connaître le programme dans les milieux concernés par la stratégie. **arcjurassien.ch** doit établir des liens avec les acteurs susceptibles de proposer des projets, en fonction des thématiques définies. Ainsi, **arcjurassien.ch** créera des réseaux de partenaires intéressés par la mise en œuvre du programme.

Si nécessaire, **arcjurassien.ch** s'appuiera sur les commissions thématiques pour stimuler l'émergence de nouveaux projets. Ces dernières auront pour rôle d'aiguiller **arcjurassien.ch** vers des porteurs potentiels ou des projets en gestations susceptibles de s'inscrire dans la stratégie du programme intercantonal Arc jurassien.

Suivi des projets et aide à la capitalisation des résultats Le suivi des projets, surtout dans les domaines de l'industrie et du tourisme, doit permettre de capitaliser les résultats, que ce soit au niveau des méthodes, des processus développés, ou des savoir-faire acquis. Il s'agira d'aiguiller ou de mettre en réseau les porteurs de projets avec les acteurs de la formation et du conseil, afin que les résultats puissent être valorisés et dans la mesure du possible intégrés dans les cursus de formation. **arcjurassien.ch** accompagnera le processus de capitalisation et de diffusion.

Mesures d'accompagnement Des mesures d'accompagnement sont prévues en vue de soutenir l'animation du programme, d'un montant de 400'000.- sur 4 ans.

4.3 Procédure de sélection des projets

Dépôt du dossier Les projets sont déposés auprès de **arcjurassien.ch**, qui vérifie la complétude du dossier.

Examen approfondi du dossier Le dossier est soumis pour un premier examen au comité technique qui se prononce sur l'éligibilité du projet au programme Arc jurassien.

Un préavis métier est ensuite sollicité par le secrétariat de **arcjurassien.ch** auprès des personnes compétentes ou auprès des commissions thématiques qui

auraient été mises en place.

En parallèle, le secrétariat d'**arcjurassien.ch** coordonne, au sein du comité technique, les discussions relatives au financement des parts cantonales.

En tout temps, le secrétariat **arcjurassien.ch** assure le lien entre le porteur de projet, la commission thématique et le comité technique et s'assure de la bonne transmission entre tous les interlocuteurs des informations.

Sur la base du préavis métier, de la confirmation des décisions cantonales de soutien financier et des éventuels compléments fournis par le porteur de projet, le comité technique émet un préavis sur l'octroi d'une aide financière au projet à l'attention du comité stratégique. Ce préavis est transmis par le biais du secrétariat d'**arcjurassien.ch**.

Décision et
conventionnement

Sur la base du préavis du comité technique, le comité stratégique décide de l'attribution des fonds LPR aux projets. Toute demande d'aide fait l'objet d'une décision.

En cas de décision positive, **arcjurassien.ch** établit une convention avec le porteur de projet, signée par le porteur de projet, le président du comité stratégique (Conseiller d'Etat neuchâtelois) et la secrétaire générale d'**arcjurassien.ch**.

L'organigramme fait l'objet de l'annexe 6.3.

4.4 Controlling / monitoring

Monitoring

Suite au conventionnement avec le porteur de projet, **arcjurassien.ch** est responsable du suivi de la mise en œuvre des projets. Les modalités seront définies dans la convention avec le porteur de projet.

Pour le versement de chaque acompte ainsi qu'à la fin de la période de réalisation, le secrétariat d'**arcjurassien.ch** examine les rapports du projet avec le comité technique. Sur cette base, les acomptes ou le solde des subventions seront versés au porteur de projet, conformément à la procédure décrite ci-dessous.

Versement des
subventions

Les subventions cantonales sont versées directement au porteur de projet par les cantons. Après avoir vérifié que les versements cantonaux ont été effectués, le secrétariat d'**arcjurassien.ch** transmet l'information au NECO qui verse la part fédérale au porteur de projet.

Controlling
financier

Le controlling financier est effectué par le NECO et le secrétariat d'**arcjurassien.ch**. Après chaque versement des parts cantonales **arcjurassien.ch** saisit les informations dans le logiciel CHMOS. Le NECO versant la part fédérale au porteur, il introduira les versements de la part fédérale dans le logiciel CHMOS.

Ces données sont régulièrement transmises au SECO par le canton responsable.

L'organigramme fait l'objet de l'annexe 6.4.

Suivi du programme BEJUNE

Si des projets du programme BEJUNE émergeant à la période de programmation 2008-2011 devaient se poursuivre au-delà du 31 décembre 2011, arcjurassien.ch pourrait être chargé de les suivre.

4.5 Critères de sélection des projets

Critères relatifs au programme LPR	Les projets doivent s'inscrire dans l'objectif général du programme, ainsi que dans l'une des orientations stratégiques définies.
Critères relatifs à la LPR	Les projets doivent respecter les principes de base de la LPR. Les projets seront choisis selon <ul style="list-style-type: none">leur caractère novateur, exportateur, collaboratif et précompétitif;Leur capacité à créer de la valeur ajoutée;Leur respect du développement durable.
Critères généraux	<ul style="list-style-type: none">Les projets doivent s'inscrire dans les politiques et stratégies cantonales concernées;Les projets impliquant des industries doivent éviter toute distorsion de concurrence;Les projets d'infrastructure sont à priori exclus;Le double subventionnement fédéral est impossible.
Critères financiers	<ul style="list-style-type: none">Les participations cantonales au projet doivent être supérieures ou égales à la part fédérale LPR sollicitée;L'apport de fonds de tiers est attendu dans une proportion relative à la capacité financière du porteur de projet. Sauf exception, il sera constitué pour les 2/3 au moins d'un autofinancement en cash ou en nature.
Critères propres au programme	<p>Domaine industriel</p> <p>Les projets doivent:</p> <ul style="list-style-type: none">réunir au moins trois partenaires positionnés à des endroits différents, que ce soit au sein des systèmes industriels concernés (relations de clients-fournisseurs), ou des marchés concernés (domaine, géographie) ou encore du type d'activités (production – centre de recherche – pôle technologique – etc.);être issus d'au moins deux cantons;être répliquables en vue d'un essaimage à l'intérieur ou hors du territoire;permettre de développer des connaissances qui seront réinvesties dans le conseil et la formation. <p>Domaine touristique</p> <p>Les projets doivent:</p> <ul style="list-style-type: none">réunir au moins trois partenaires issus d'au moins deux cantons;être répliquables à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire;permettre des connaissances qui seront réinvesties dans le conseil et la formation.

Domaine institutionnel

Les projets doivent:

- réunir au moins deux types de partenaires institutionnels (cantons-communes ou cantons – partenaires associatifs, etc.);
- couvrir le périmètre de l'Arc jurassien.

Adaptation
des
critères

Le comité technique peut modifier les critères ou en fixer de nouveaux en cas de besoin.

5 Plan financier

Domaine d'action	Financement LPR			Fonds de tiers MCHF	Total général MCHF
	Confédération MCHF	Cantons MCHF	Total LPR MCHF		
Industrie	0.75	0.75	1.50	1.000	2.50
Tourisme	0.80	0.80	1.60	0.685	2.285
Réformes institutionnelles	0.25	0.25	0.50	0.215	0.715
Mesures accompagnement	0.20	0.20	0.40	0	0.40
Total	2.00	2.00	4.00	1.90	5.90

Détail des financements cantonaux	MCHF
Berne	0.5
Jura	0.5
Neuchâtel	0.5
Vaud	0.5
Total	2.0

6 Annexes

6.1 Vue d'ensemble du Programme de mise en œuvre NPR de l'Arc jurassien

But du programme intercantonal 2012 - 2015	Impacts	Indicateurs d'impact
Créer des produits et des savoir-faire qui contribuent au développement économique de l'Arc jurassien	<p>Surmonter par des mesures intercantionales les désavantages compétitifs dus à la distance des grands centres et à l'occupation diffuse du territoire pour les transformer en avantages compétitifs (à l'exemple de l'horlogerie). Ceci permettra de contribuer à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • améliorer la capacité d'exportation des entreprises de la région dans les domaines de l'industrie et du tourisme • stimuler l'innovation de produits, services et procédés ayant un potentiel d'exportation • renforcer le maillage industrie – centres de recherches – pôles technologiques • renforcer l'attractivité de la région pour l'implantation de nouvelles industries • renforcer l'attractivité touristique de l'Arc jurassien • développer de nouvelles compétences en matière de formation et de conseil • améliorer la gouvernance intercantonale de l'Arc jurassien • créer des places de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des nouveaux produits créés suite à l'intervention du programme • Liste des nouveaux savoir-faire créés suite à l'intervention du programme • Liste des nouveaux maillages industrie – centre de recherches – pôles technologiques
Outcomes / résultats attendus fin 2015	Mesures	Indicateurs de résultats
1. Des processus intercantonaux de renforcement des systèmes industriels ont été appuyés	1.1 Appui à des projets issus de processus innovants de génération de produits, de capitalisation et de diffusion des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des partenaires ayant participé activement à la génération de projets • Liste des processus initiés grâce à l'intervention du programme • Liste des projets soutenus • Liste des documents de capitalisation • Liste des actions de diffusion • Liste des savoir-faire capitalisés dans l'offre de formation

	1.2 Appui à des mesures de renouvellement des compétences de la main d'œuvre industrielle	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des nouvelles formations offertes • Liste des formations reconduites après avoir été dispensées une première fois
2. Des processus intercantonaux visant au renforcement de l'offre touristique ont été appuyés	<p>2.1 Appui à la création de nouveaux produits touristiques multi-acteurs</p> <p>2.2 Appui à l'amélioration des savoir-faire des acteurs touristiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des partenaires ayant participé activement à la génération de projets • Liste des processus initiés grâce à l'intervention du programme • Liste des projets soutenus • Liste des documents de capitalisation • Liste des actions de diffusion • Listes des savoir-faire capitalisés dans l'offre de formation • Liste des nouvelles formations offertes • Liste des nouvelles formations continues • Liste des formations reconduites après avoir été dispensées une première fois
3. Les processus de coordination et de collaboration dans l'Arc jurassien ont été optimisés	3.1 Soutien au renforcement des collaborations multi-acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des projets de collaboration soutenus • Liste des actions de renforcement de l'identité et de l'image de la région

6.2 Plan de réalisation du PMO de l'Arc jurassien (outputs)

Mesures	Étapes	Indicateurs de réalisations et de résultats
1.1 Appui à des projets issus d'un processus innovant de génération de produits, de capitalisation et de diffusion des résultats	2012 <ul style="list-style-type: none"> • Identification et mise en réseau des partenaires pertinents • Elaboration des processus innovants de génération de projets • Soutien des premiers projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des partenaires • Liste des processus • Nombre de projets
	2013 <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la mise en réseau • Mise en place des processus innovants • Soutien de nouveaux projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des partenaires • Liste des processus • Nombre de projets
	2014 <ul style="list-style-type: none"> • Animation du réseau des partenaires • Poursuite de la mise en place de processus innovants • Soutien de nouveaux projets • Lancement des premières capitalisations et diffusions de résultats 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions d'animation • Liste des processus • Nombre de projets • Documents de capitalisation • Actions de diffusion (success stories, etc.)
	2015 <ul style="list-style-type: none"> • Animation du réseau des partenaires • Poursuite de la mise en place de processus innovants • Soutien de nouveaux projets • Capitalisation et diffusion des résultats 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions d'animation • Liste des processus • Nombre de projets • Documents de capitalisation • Actions de diffusion (success stories, etc.) • Liste des savoir-faire capitalisés dans l'offre de formation
1.2 Appui à des mesures de renouvellement des compétences de la main d'œuvre industrielle	2012 <ul style="list-style-type: none"> • Spécification des besoins • Détermination des actions 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux des besoins • Liste des actions à entreprendre

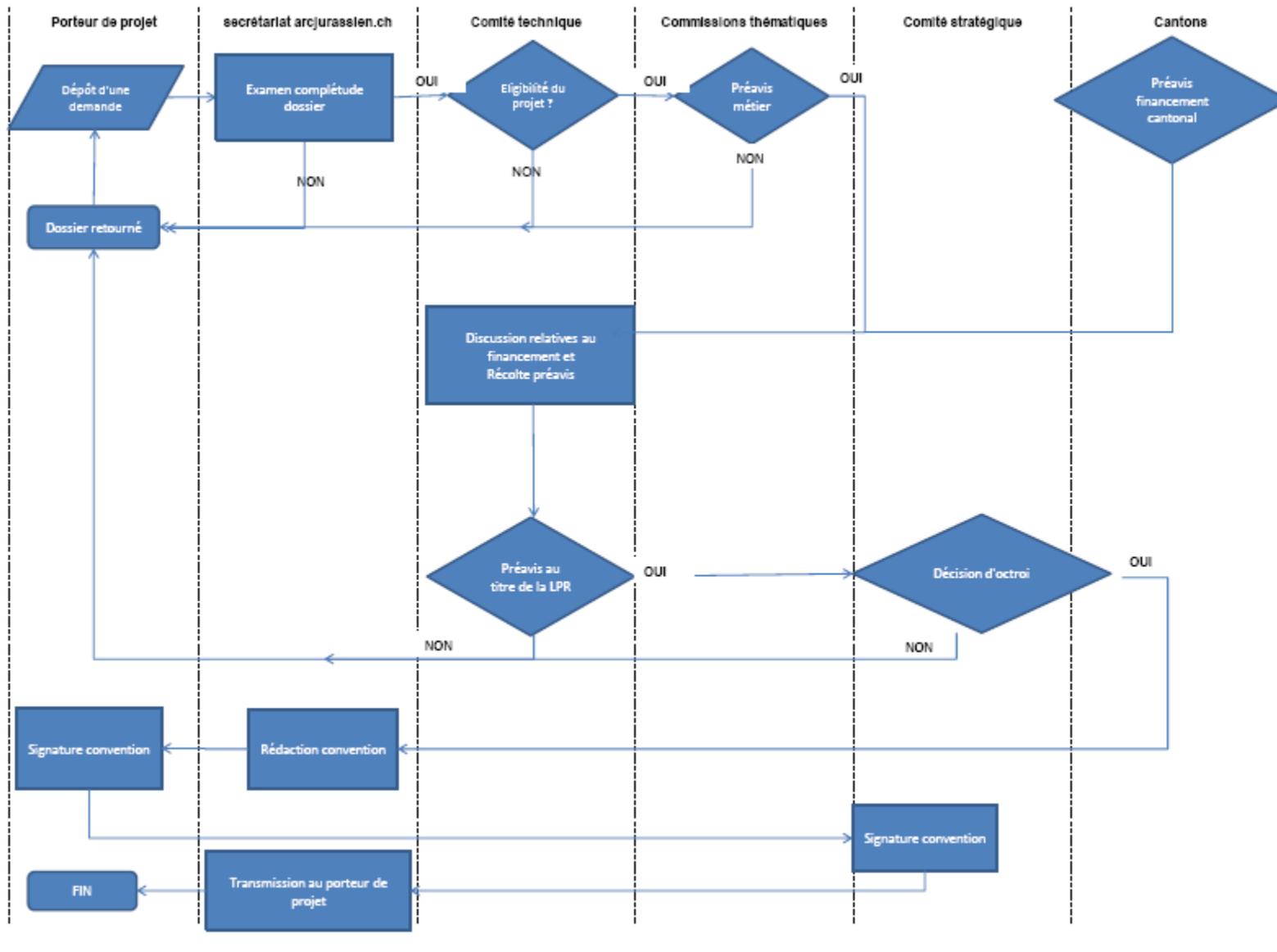
	<ul style="list-style-type: none"> • Conception de nouvelles formations appliquées et de spécialisation en emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des nouvelles formations en préparation
	<p>2013</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consolidation / amélioration de l'existant • Conception de nouvelles formations appliquées et de spécialisation en emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des actions de consolidation / amélioration • Liste des nouvelles formations en préparation
	<p>2014</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consolidation / amélioration de l'existant • Conception de nouvelles formations • Lancement de nouvelles formations appliquées et spécialisation en emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des actions de consolidation / amélioration • Liste des nouvelles formations en préparation • Liste des nouvelles formations offertes
	<p>2015</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consolidation / amélioration de l'existant • Conception de nouvelles formations appliquées et spécialisation en emploi • Poursuite des formations appliquées et spécialisation en emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des actions de consolidation / amélioration • Liste des nouvelles formations en préparation • Liste des nouvelles formations offertes • Liste des formations reconduites après avoir été dispensées une première fois
2.1 Appui à la création de nouveaux produits touristiques multi-acteurs	<p>2012</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification et mise en réseau des partenaires pertinents • Elaboration des processus innovants de génération de projets • Soutien des premiers projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des partenaires • Liste des processus • Nombre de projets
	<p>2013</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la mise en réseau • Mise en place des processus innovants • Soutien de nouveaux projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des partenaires • Liste des processus • Nombre de projets
	<p>2014</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation du réseau des partenaires • Poursuite de la mise en place de processus 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des actions d'animation • Liste des processus

	innovants <ul style="list-style-type: none"> • Soutien de nouveaux projets • Lancement des premières capitalisations et diffusions de résultats 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets • Documents de capitalisation • Actions de diffusion (success stories, etc.)
	2015 <ul style="list-style-type: none"> • Animation du réseau des partenaires • Poursuite de la mise en place de processus innovants • Soutien de nouveaux projets • Capitalisation et diffusion des résultats 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des actions d'animation • Liste des processus • Nombre de projets • Documents de capitalisation • Actions de diffusion (success stories, etc.) • Liste des savoir-faire capitalisés dans l'offre de formation
2.2 Appui à l'amélioration des savoir-faire des acteurs touristiques	2012 <ul style="list-style-type: none"> • Spécification des besoins • Détermination de actions • Conception de nouvelles formations 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête sur les besoins • Liste des actions à entreprendre • Liste des nouvelles formations en préparation
	2013 <ul style="list-style-type: none"> • Consolidation / amélioration de l'existant • Conception de nouvelles formations • Lancement des premières formations 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des actions de consolidation / amélioration • Liste des nouvelles formations en préparation • Liste des nouvelles formations offertes
	2014 <ul style="list-style-type: none"> • Consolidation / amélioration de l'existant • Conception de nouvelles formations • Lancement des premières formations 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des actions de consolidation / amélioration entreprises • Liste des nouvelles formations en préparation • Liste des nouvelles formations offertes
	2015 <ul style="list-style-type: none"> • Consolidation / amélioration de l'existant • Conception de nouvelles formations • Lancement des premières formations 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des actions de consolidation / amélioration • Liste des nouvelles formations en préparation • Liste des nouvelles formations offertes • Liste des formations reconduites après avoir été dispensées une première fois

3.1 Soutien au renforcement des collaborations multi-acteurs	2012 <ul style="list-style-type: none"> • Spécification des collaborations à renforcer • Evaluation de l'image industrielle et touristique de la région 	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes • Liste des mesures à mettre en œuvre
	2013 <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des premières collaborations • Détermination d'une feuille de route pour la valorisation de l'image de l'Arc jurassien 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des collaborations • Feuille de route
	2014 <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de collaborations • Mise en œuvre de la feuille de route 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des collaborations • Actions de mise en œuvre
	2015 <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de collaborations • Mise en œuvre de la feuille de route 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des collaborations • Actions de mise en œuvre

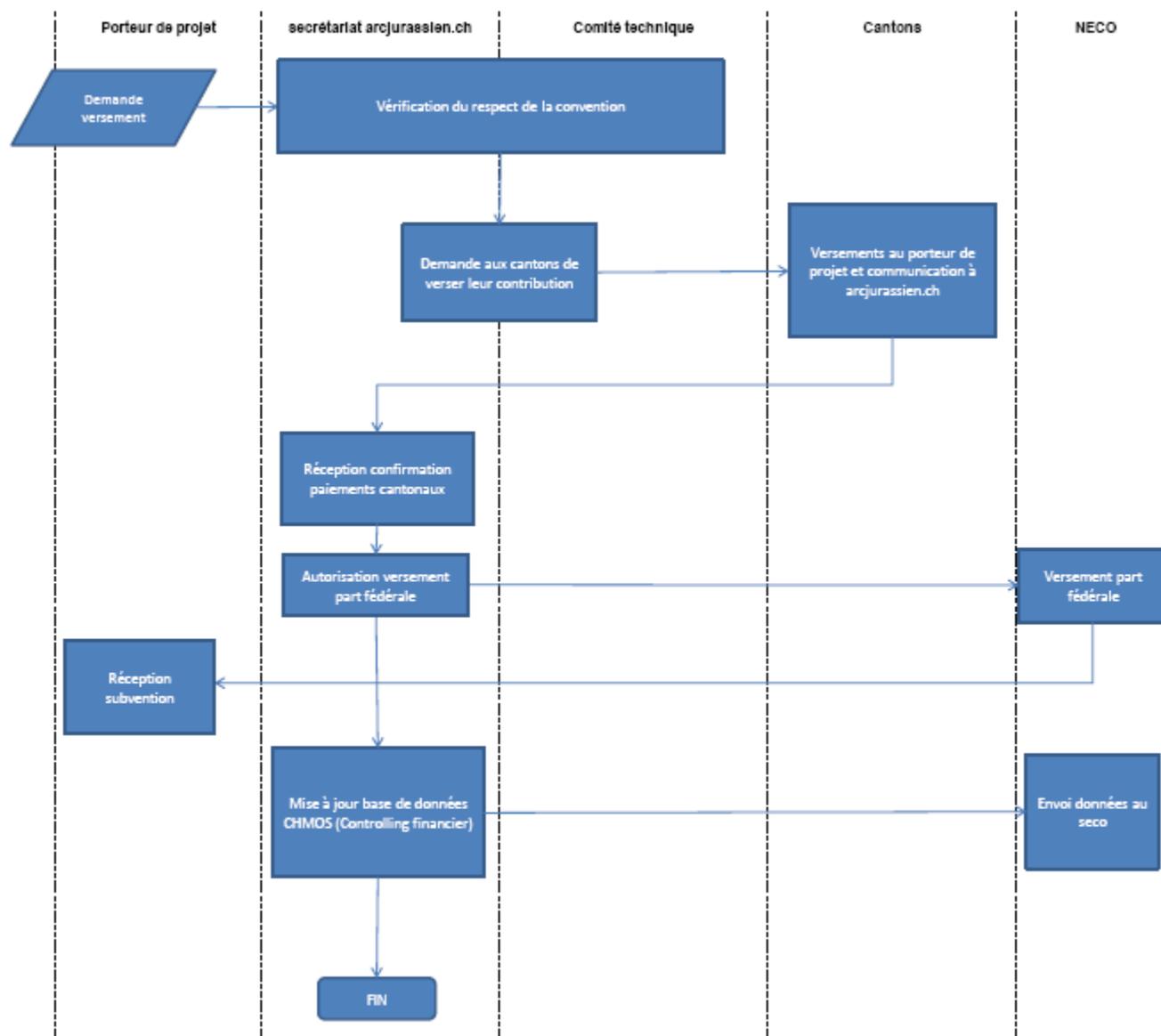
6.3 Organigramme relatif à la procédure de sélection des projets

Organigramme relatif à la procédure de décision



6.4 Organigramme relatif au circuit financier et controlling

Organigramme relatif au circuit financier et controlling



7 Références

- ARE, Projet Territoire Suisse.
- BAK Basel, Rapport de Benchmarking International Arc Jurassien Suisse.
- OCDE (2011), *Examens territoriaux de l'OCDE: Suisse, 2011*, Éditions OCDE. (<http://dx.doi.org/10.1787/9789264092747-fr>)
- Evaluation intermédiaire de la Nouvelle politique régionale (NPR) du SECO de janvier 2011 (<http://www.regiosuisse.ch/telechargement/publications/npr/zwischenbewertung-nrp-2010-f.pdf>)
- Plate-formes de promotion sectorielle : www.alpict.com, www.bioalps.org, www.cleantech-alps.com, www.micronarc.ch
- Plate-formes d'innovation : www.platinn.ch , www.alliance-tt.ch